



DOSSIER DE PRESENTATION

# MARQUETTE-LEZ-LILLE / SAINT ANDRÉ-LEZ-LILLE

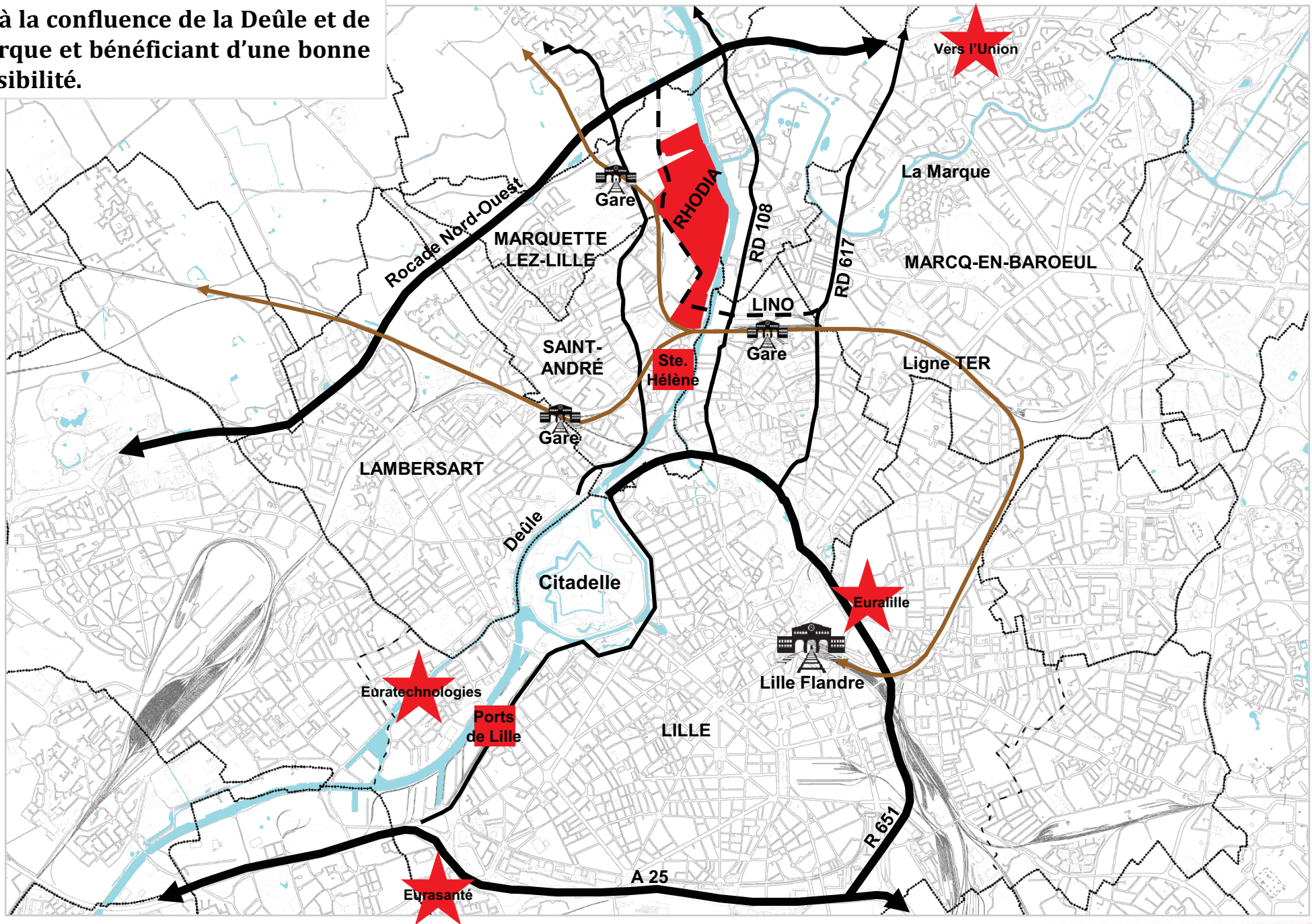
## PROJET DE REQUALIFICATION DU GRAND RHODIA

Développement Urbain & Grands Projets – Espace Naturel & Urbain



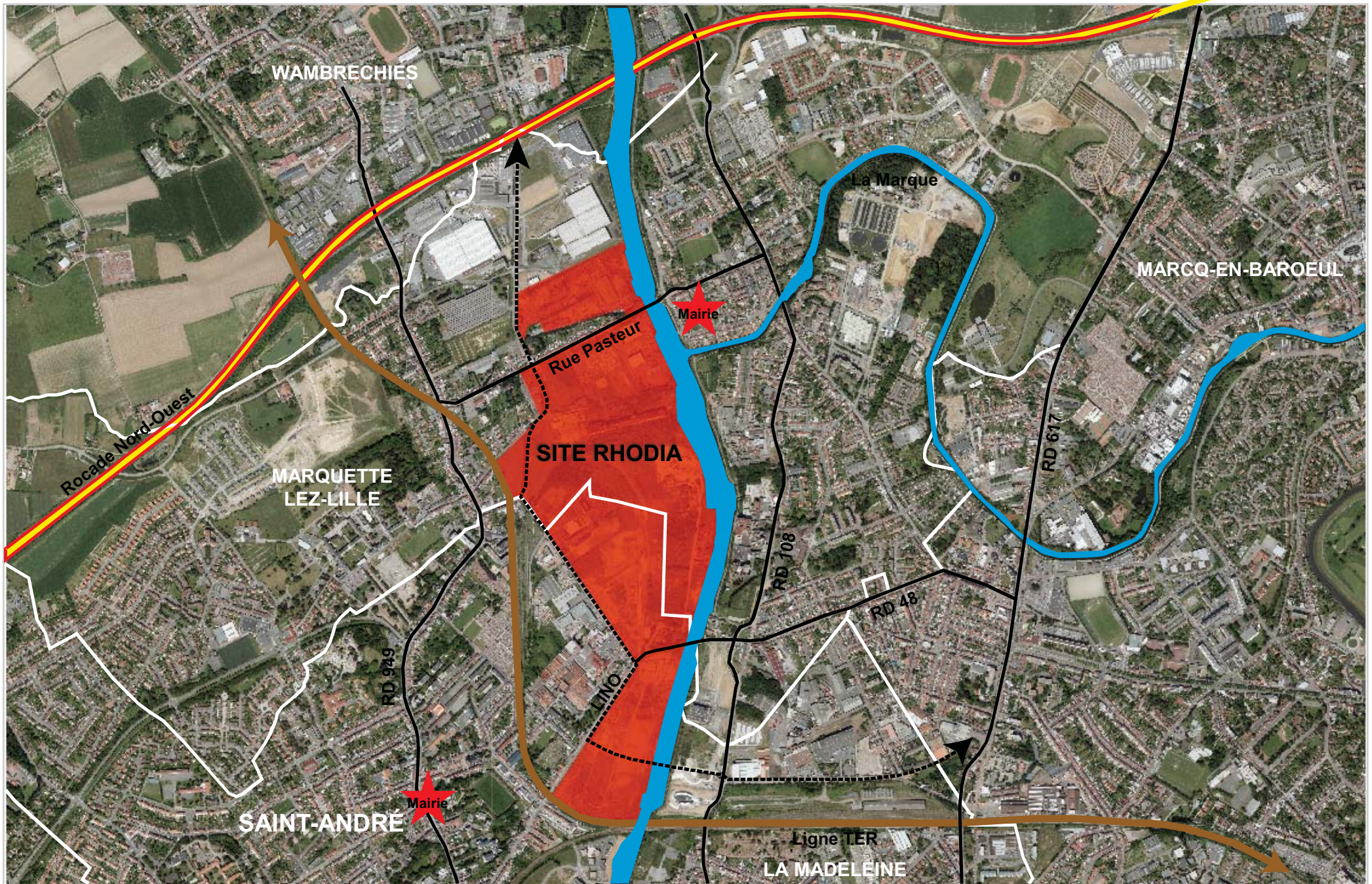


Situé à la confluence de la Deûle et de la Marque et bénéficiant d'une bonne accessibilité.













**I. Reconvertir un ancien site industriel de 60 hectares en cœur d'agglomération**



**II. Une activité économique présente sur le site depuis plus de 150 ans**



**III. Un patrimoine exceptionnel**



**IV. Valoriser la présence de la Deûle, de la confluence et des berges**





**V. Mettre en valeur le tissu urbain existant**




**Légende :**


**Lianes**

 Liane 1 Wambrechies/Fâches


 Liane 90 Comines/Wambrechies/Lille


 Disque de Valorisation des Axes de Transport (DIVAT)  
Correspond à une accessibilité au transport concerné de moins de 10 mn à pied


**Lignes « Corolle »**


 Ligne Corolle Villeneuve d'Ascq/Ronchin/Lille

**Lignes « citadine »**

 Ligne 88 Comines/Lille

 Ligne 14 Marquette Lez Lille/Lille/Wattignies

 Ligne 56 Quesnoy/Lille

 Ligne 23 Wambrechies/Bondues/Tourcoing


 Arrêts de bus


**Ligne SNCF**

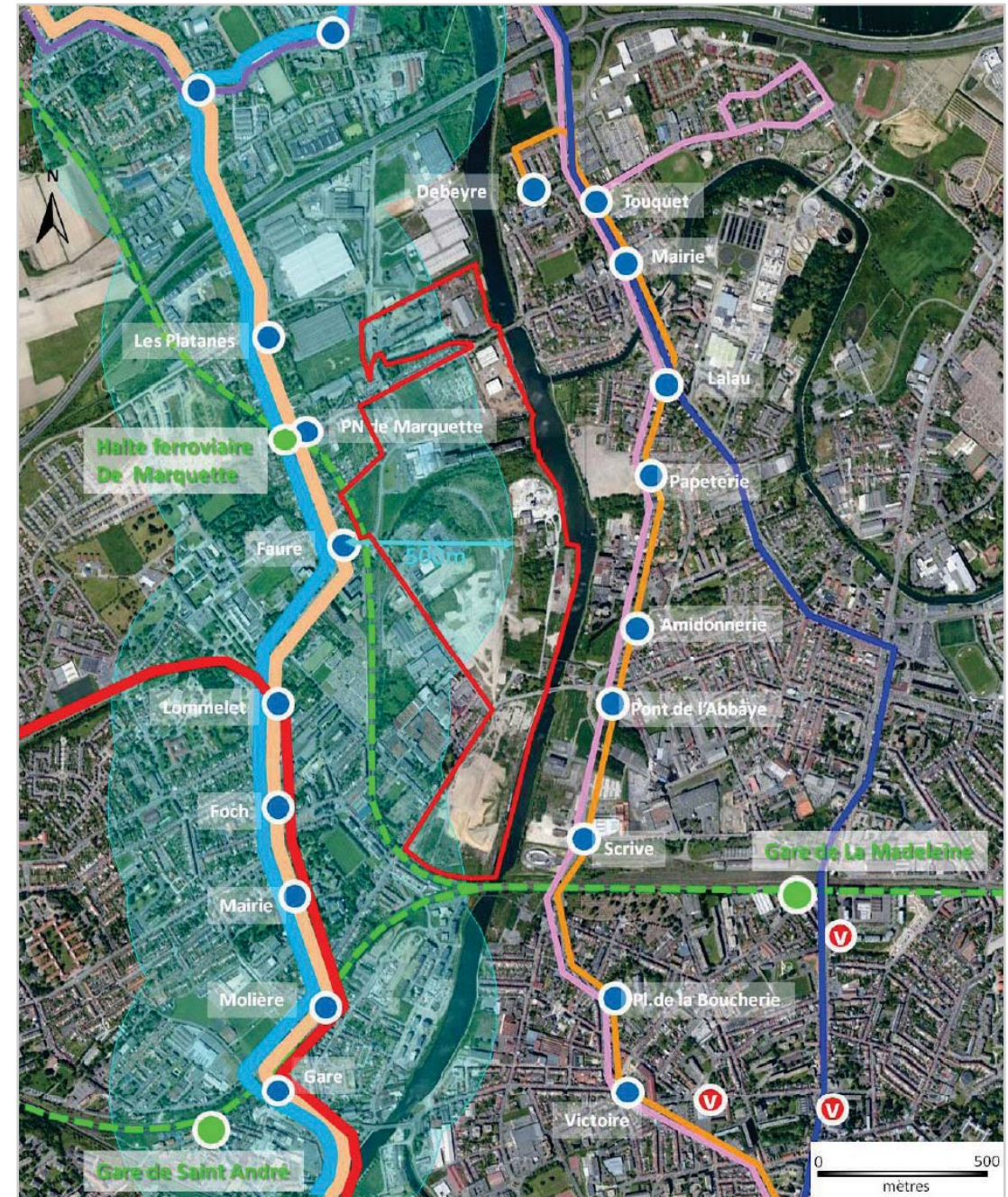
 Ligne SNCF

 Gares

**V'Lille**

 Station V'Lille

**Site d'étude** 





# IMAGINER UN QUARTIER DU XXI<sup>ÈME</sup> SIÈCLE POUR LA MÉTROPOLE

Concevoir un quartier du 21<sup>ème</sup> siècle qui permet de :

- Reconvertir un site industriel de 60 hectares en bord de Deûle en intégrant les activités existantes ;
- créer de l'activité économique et de développer de l'emploi, dans la logique des parcs d'activités du 21<sup>ème</sup> siècle ;
- répondre aux besoins en logements des villes de Marquette-lez-Lille et de Saint André-lez-Lille et de la Métropole dans le cadre du Programme Local de l'Habitat ;
- développer la trame verte et bleue métropolitaine et de lever les discontinuités piétonnes et cyclables le long de la Deûle ;
- favoriser l'intermodalité du site en développant les transports en commun, en encourageant les modes doux et en favorisant le transport fluvial des marchandises.



## I. Concevoir un aménagement responsable

**Remise en état des sols en cohérence avec les différents usages du site :**

- 150 ans d'exploitation industrielle et une pollution résiduelle.
- Différentes pollutions sont présentes sur le site: sulfates, métaux lourds, hydrocarbures. Il s'agit de pollutions caractéristiques des sites industriels.
- Chaque industriel doit rendre un dossier de cessation d'activité aux services de l'État afin de garantir une remise en état du site compatible avec un usage industriel.
- Des études complémentaires de pollution seront réalisées par Lille Métropole et / ou l'aménageur afin d'approfondir la connaissance des sols.
- L'aménageur ou les constructeurs procéderont à une dépollution de l'ensemble du site.

**Les promoteurs et les constructeurs réaliseront des plans de gestion de la pollution à chaque dépôt de Permis de Construire :**

- ✓ Un état environnemental du site.
- ✓ Une évaluation des risques sanitaires destinées à évaluer la compatibilité de l'état des sols avec un usage
- ✓ d'activités économiques et/ ou de logements.
- ✓ Un plan de gestion de la pollution qui expose les solutions envisagées pour rendre compatible les terrains avec l'implantation de logements collectifs et / ou d'activités économiques.
- ✓ Ce plan de gestion fait l'objet d'une expertise par un bureau d'études indépendant.



## II. Créer des liens entre les différents secteurs du site RHODIA et les quartiers de Marquette et de Saint-André

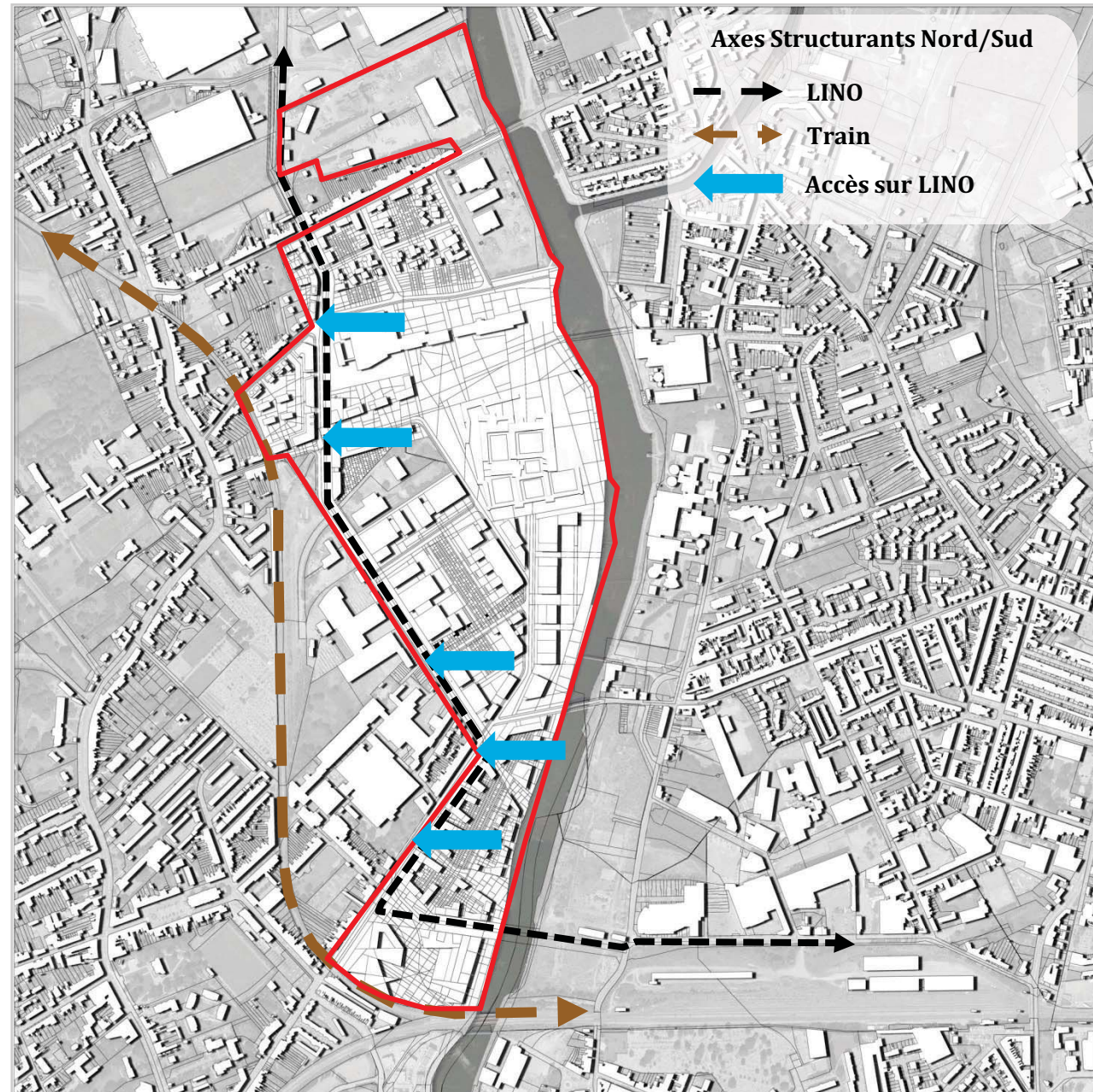
- Structuration du site par la future LINO et la Deûle



Photomontage: LINO  
rue Sadi Carnot



Aménagement de la LINO  
rue Scrive La Madeleine

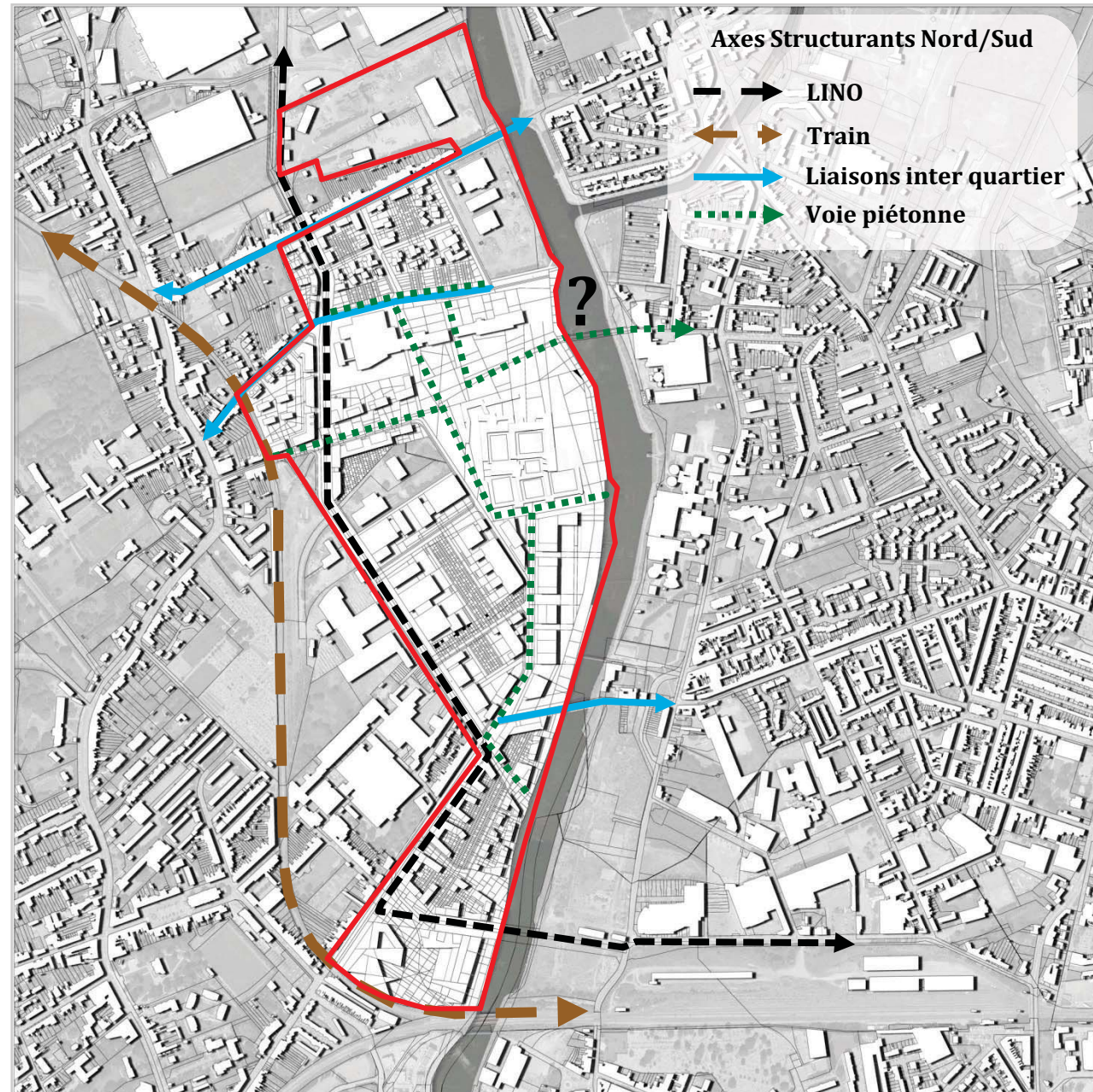




## II. Créer des liens entre les différents secteurs du site RHODIA et les quartiers de Marquette et de Saint-André

### Renforcement des liens Est-Ouest :

- Création d'un nouvel ouvrage sur la Deûle dans le cadre de la LINO.
- Réflexion sur la création d'un franchissement de la Deûle dédié aux modes doux au niveau des Grands Moulins de Paris.



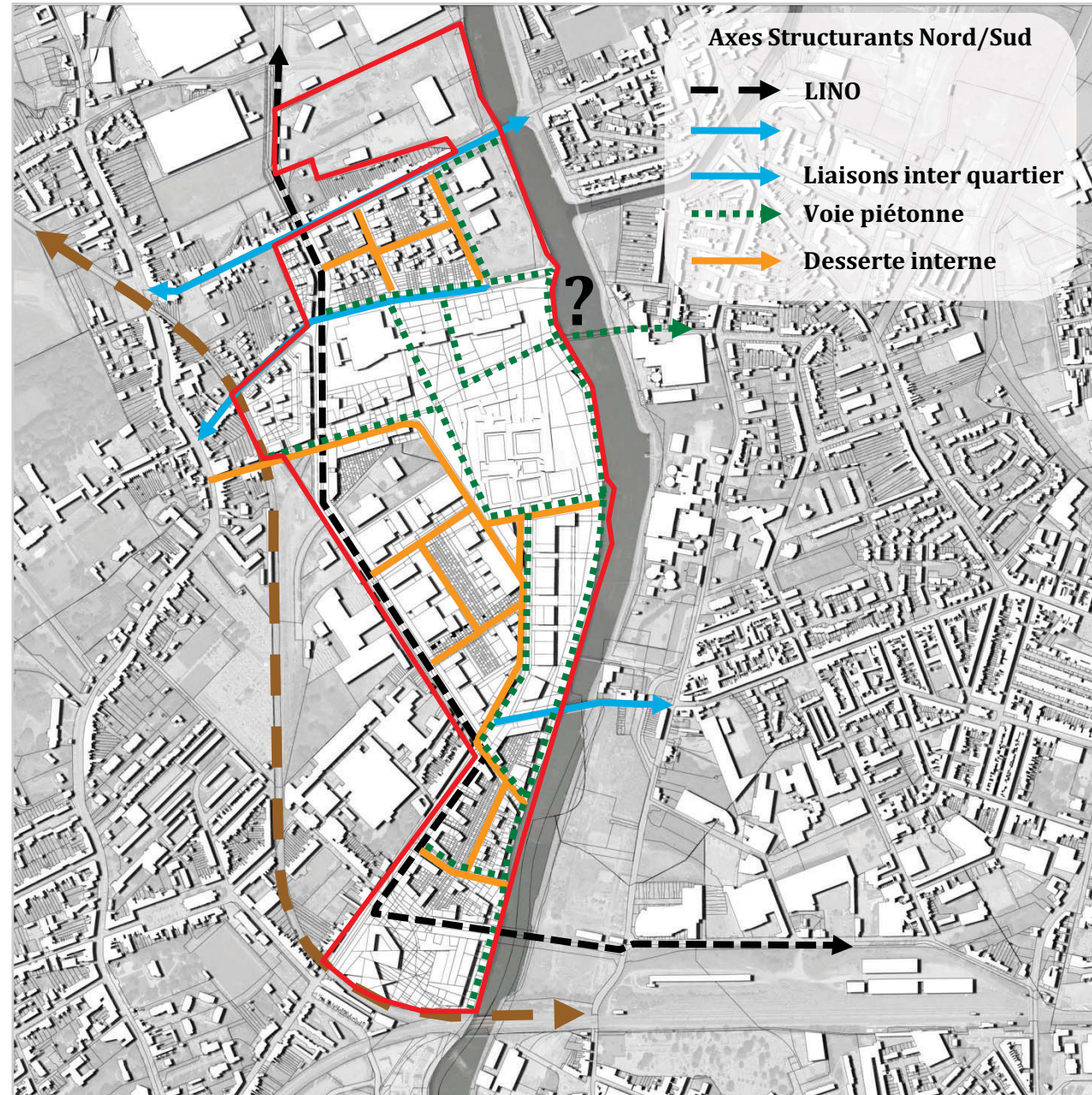


## II. Créer des liens entre les différents secteurs du site RHODIA et les quartiers de Marquette et de Saint-André

- Renforcement de la place des piétons et des cyclistes.



La Madeleine & Marquette  
Aménagement d'une piste cyclable





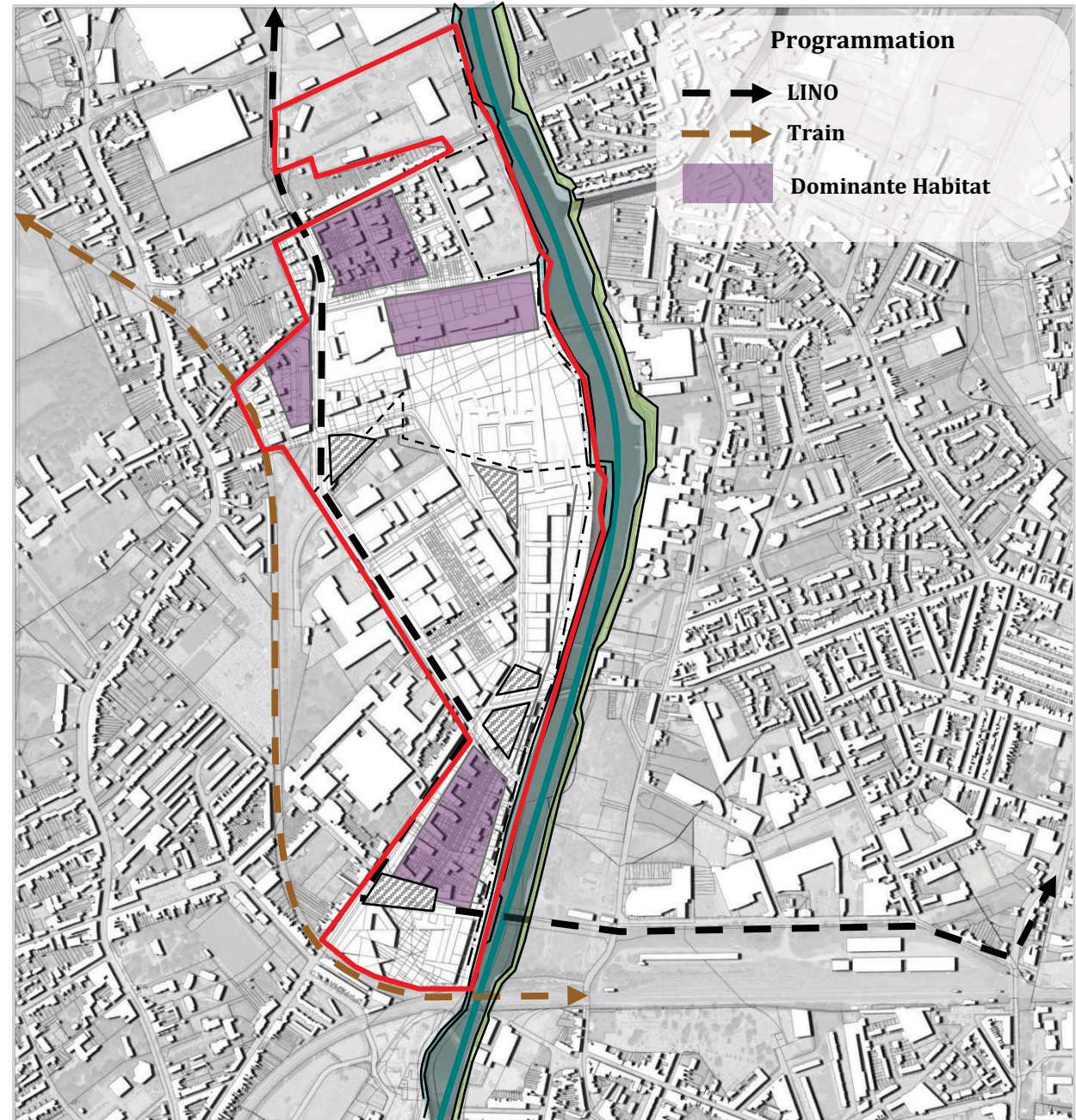
### III. Concevoir un quartier accueillant de l'habitat et de l'activité économique

- Une programmation logements répondant aux besoins des communes et du Programme Local de l'Habitat : environ 1500 à 1600 logements à construire sur une période de 15 ans.



Images de références

- Anticiper les besoins en équipements publics pour les futurs habitants et usagers.

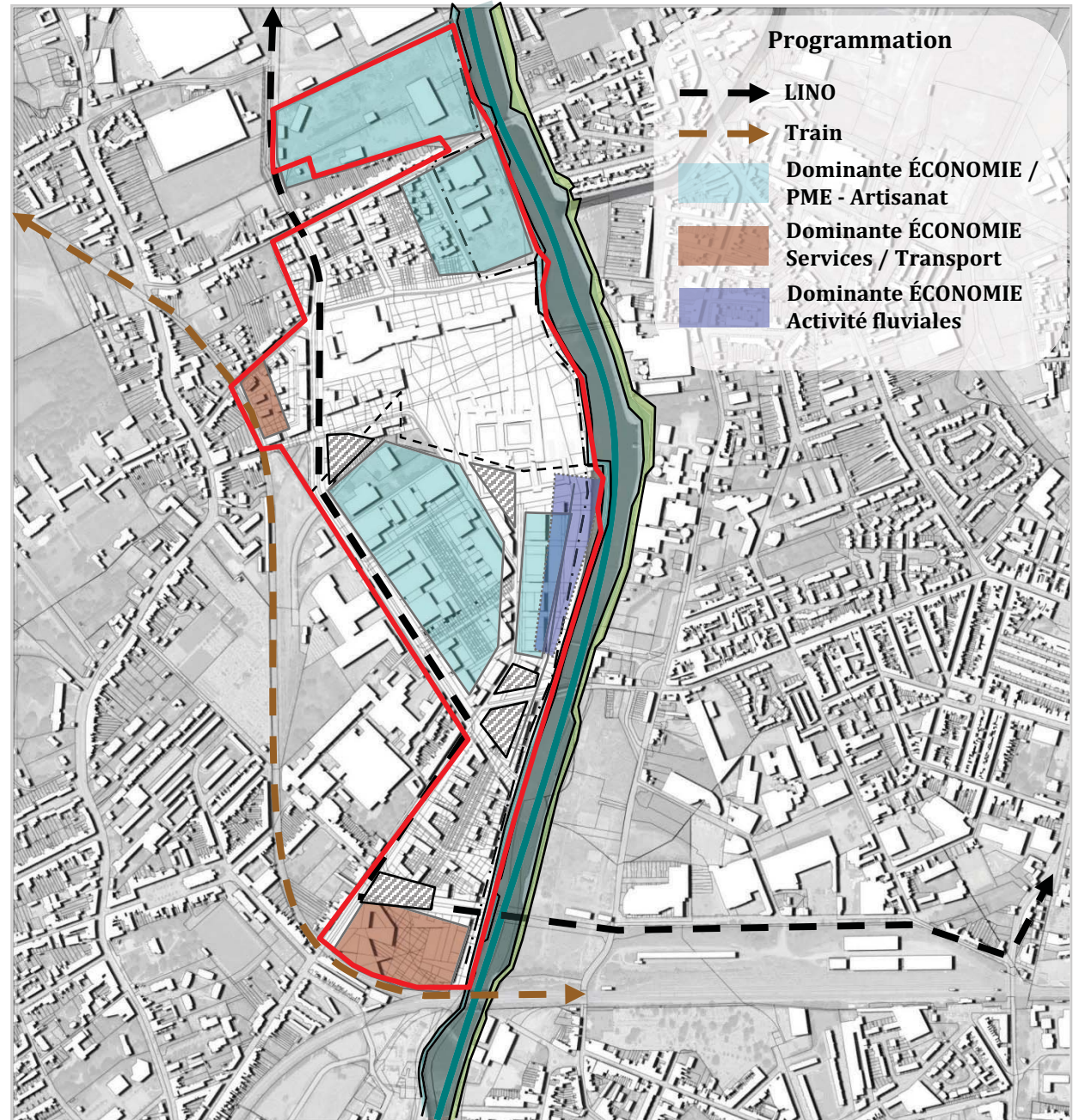




### III. Concevoir un quartier accueillant de l'habitat et de l'activité économique



- Accueillir des entreprises locales ou extérieures de type PME-PMI ou artisanat.
- Aménager un parc d'activités fluvial en lien avec les quais déjà existants
- Intégrer les entreprises présentes sur site à court et moyen termes.
- Favoriser la création d'emplois.



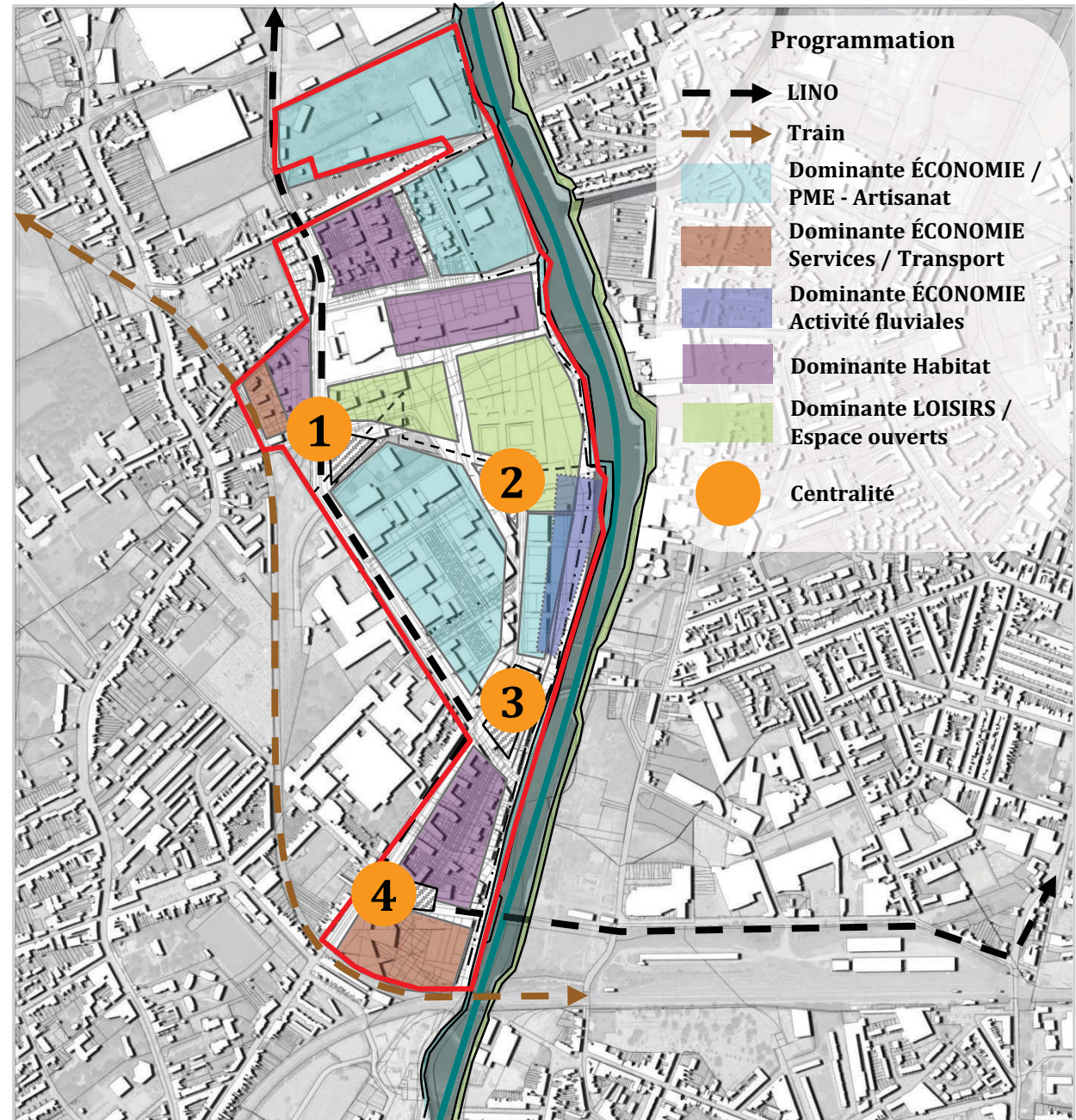


### III. Concevoir un quartier accueillant de l'habitat et de l'activité économique

Aménager des centralités dans le site à la jonction des différents secteurs et des axes de transports :

- **Centralité 1** : commerces et services de proximité en lien avec un futur arrêt de transport en commun.
- **Centralité 2** : Culture et détente en lien avec le futur parc archéologique et les berges de la Deûle.
- **Centralité 3** : Services à l'interface des fonctions économiques et de l'habitat.
- **Centralité 4** : Services et commerces à la jonction des axes routiers et de transports en commun.

Les centralités sont des lieux de rencontres et de passages dans lesquels on peut trouver des commodités: transports en communs, services, commerces de proximité, activités récréatives.



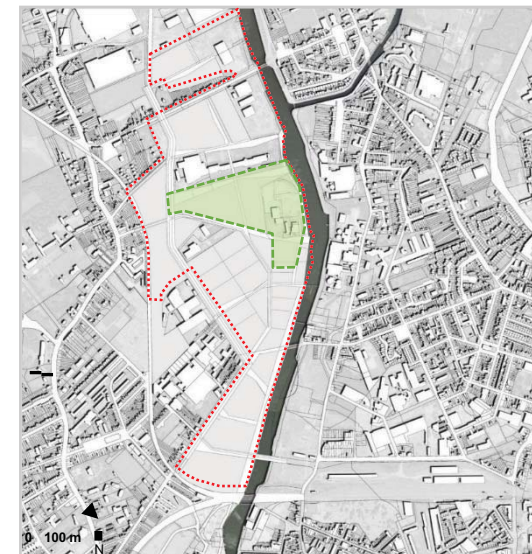


## IV. Concevoir un quartier récréatif et culturel valorisant le patrimoine de la Métropole

- Permettre la réhabilitation des Grands Moulins de Paris.



- Aménager un parc archéologique pour mettre en valeur les vestiges de l'Abbaye Jeanne de Flandres.

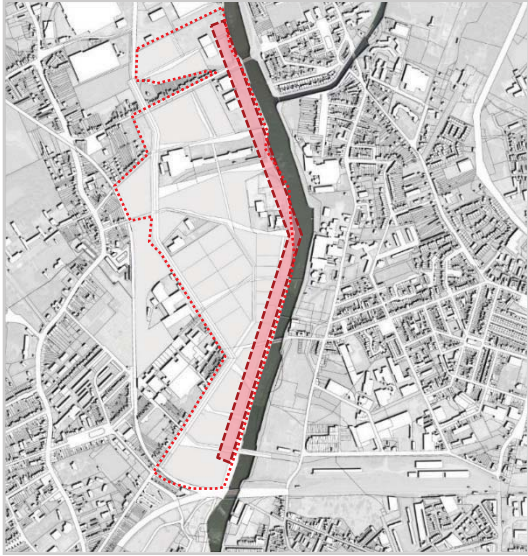




## IV. Concevoir un quartier durable, écologique et paysager

Aménager un parc urbain et les berges de la Deûle :

- Dans l'optique de la continuité des chemins de halage et des vélos voies vertes.



Marquette-lez-Lille : Aménagement des berges de la Deûle





- Depuis la fermeture de l'usine Rhodia, plusieurs projets ponctuels ont été étudiés comme le réaménagement des Portes de l'Abbaye sur la commune de Saint-André-Lez-Lille.



- Depuis 2011, Lille Métropole et les Villes de Marquette-lez-Lille et de Saint-André-Lez-Lille se sont engagés vers un projet global plus ambitieux, garant de la cohérence territoriale.
- Une première phase de concertation a eu lieu en 2012.



Une opportunité de reconstruire la ville durable

En intégrant les enjeux de mobilité par :

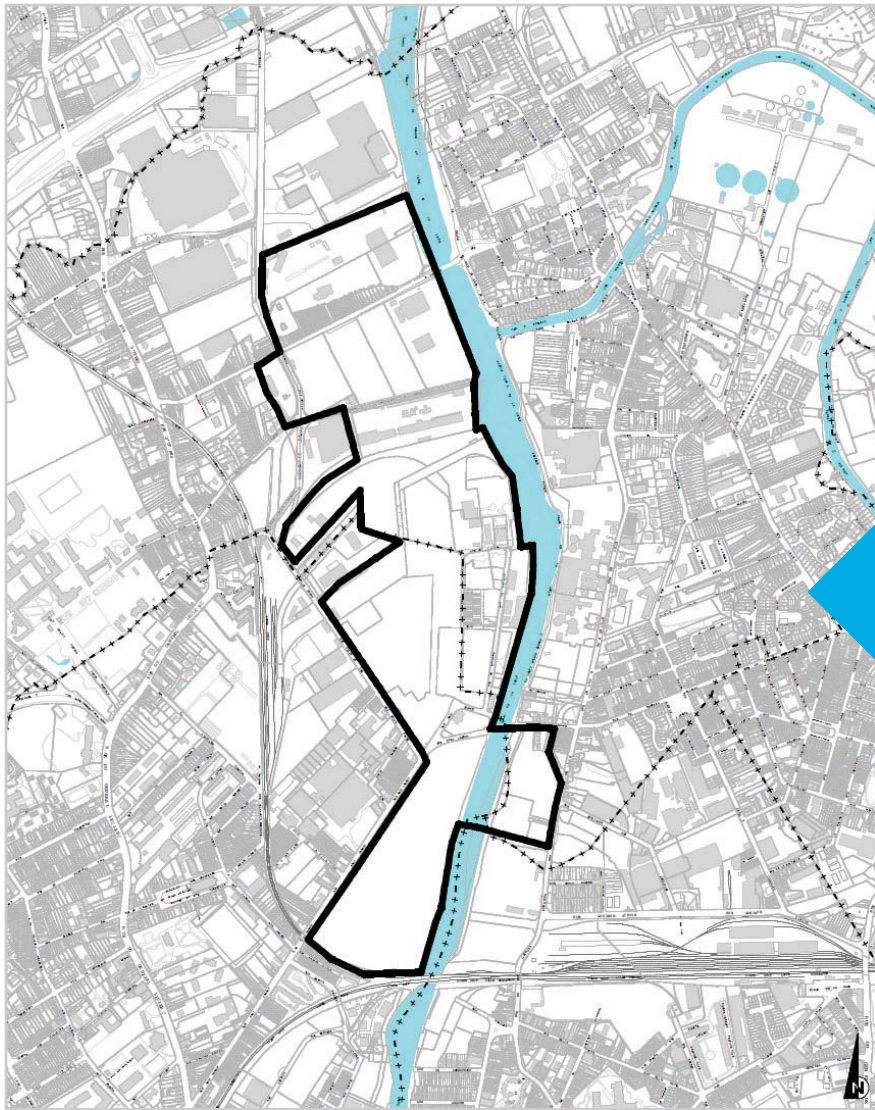
- La LINO nord
- Le tram train
- La voie fluviale et ses berges

Par une mixité des fonctions urbaines :

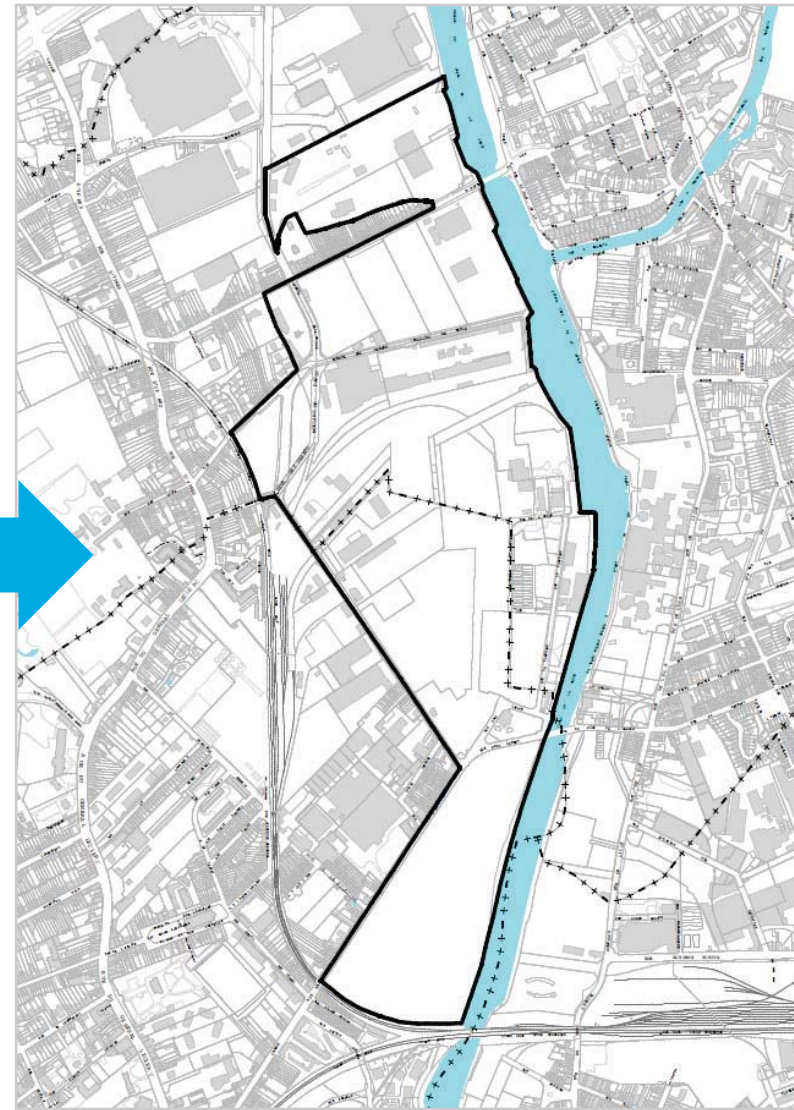
- En développant de l'habitat,
  - De l'activité économique
  - Du commerce
  - Des espaces de respiration (parc, trame verte et bleue)



## Évolution du périmètre de l'opération d'aménagement



Projet de périmètre de concession d'aménagement présenté lors de la réunion publique du 15 mars 2012.



Périmètre opérationnel (ZAC et concession d'aménagement) proposé à l'issue des études d'aménagement.



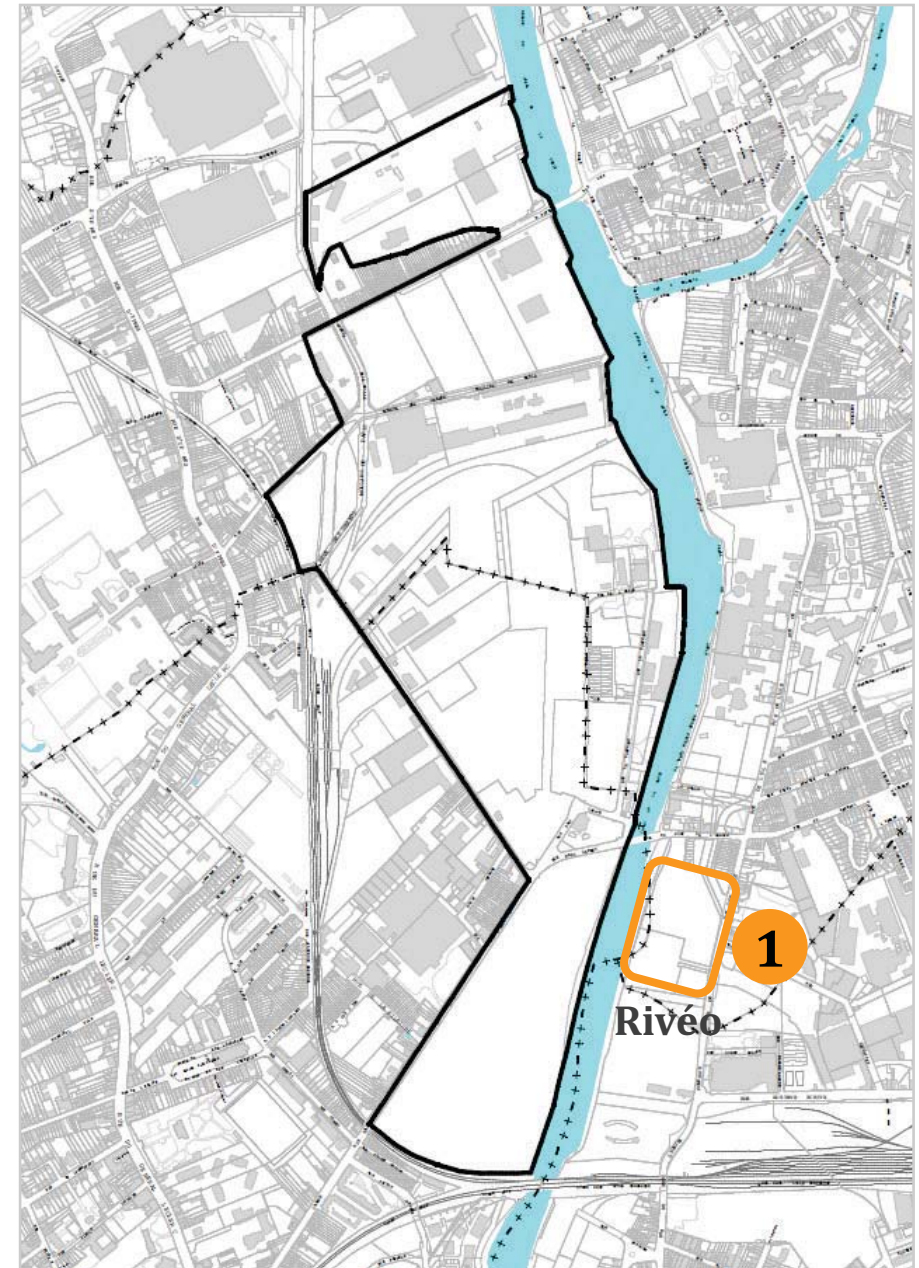
## Évolution du périmètre de l'opération d'aménagement

Périmètre de ZAC et de concession d'aménagement proposé à l'issue des études d'aménagement :

- 1 Développement autonome du parc tertiaire Rivéo par Spie Batignolles.
  - Le secteur Rivéo est donc sorti du périmètre de l'opération d'aménagement.



Marquette-lez-Lille : site RIVÉO





## Évolution du périmètre de l'opération d'aménagement

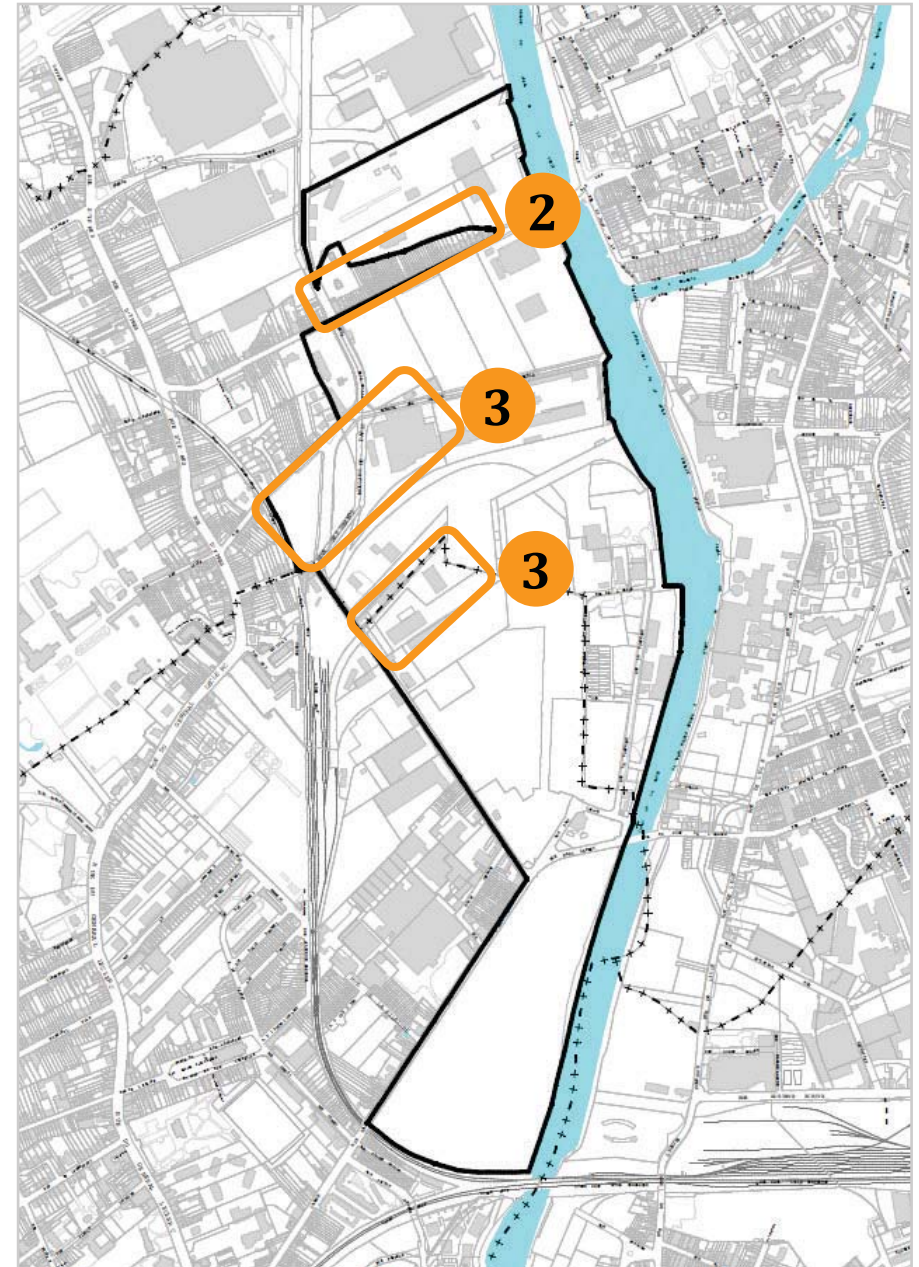
Périmètre de ZAC et de concession d'aménagement proposé à l'issue des études d'aménagement :

**2** Les habitations situées rue Pasteur ne sont pas intégrées dans le périmètre de ZAC.

- **L'objectif** : est de préserver le tissu résidentiel de la rue Pasteur.

**3** Intégration d'un nouveau secteur dans le périmètre de ZAC en lien avec la LINO et à proximité des Grands Moulins de Paris et du parc archéologique

- **Objectifs** : permettre une optimisation du foncier en lien avec la LINO et le futur arrêt de transport en commun pour développer de nouveaux programmes (commerces, services, habitat) et maintenir l'activité existante.





- Lille Métropole souhaite réaliser cette opération sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté.
- La procédure de création de ZAC nécessite une concertation préalable. Cette concertation préalable est engagée depuis mars 2012.

Parallèlement à la concertation préalable, la mise à disposition du public de l'étude d'impact sera organisée. L'étude d'impact est une étude technique qui vise à mesurer les effets du projet d'aménagement notamment sur l'environnement et à limiter ou supprimer les conséquences négatives du projet.

Le public sera informé de la mise à disposition de l'étude d'impact par voie de presse et pourra s'exprimer dans le cadre des registres mis à sa disposition en Marie de Marquette-lez-Lille et de Saint André ainsi qu'à Lille Métropole Communauté urbaine.

Dès la fin de la concertation préalable et de la mise à disposition de l'étude d'impact, Lille Métropole procédera à la synthèse des observations et remarques émises lors de ces 2 procédures et en tirera les conséquences pour le projet.



Lille Métropole envisage de confier la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté à un aménageur.

Le choix de l'aménageur se fera par le biais d'une mise en concurrence de plusieurs aménageurs.

Dans le cadre de la concession d'aménagement, l'aménageur procédera à :

- l'achat des terrains;
- leur remise en état;
- leur aménagement (création de rues, de parc, de placettes...);
- leur revente des terrains à des entreprises ou des constructeurs.

L'aménageur comme les collectivités seront garants de la qualité urbaine du projet et mettront en place un dialogue avec le public tout au long du projet d'aménagement.





## 2012

- Mars-Mai 2012: 1ère phase de la concertation préalable

## 2013

- 26 septembre au 7 novembre : 2ème phase de la concertation préalable.
- 4<sup>ème</sup> trimestre : Mise à disposition du public de l'étude d'impact (le public est informé par voie de presse).
- Analyse et bilan de la concertation préalable et de la mise à disposition de l'étude d'impact.
- Création administrative de la Zone d'Aménagement Concerté et mise en place de la consultation pour le choix d'un aménageur.

## 2014

- Choix de l'aménageur.

## 2015

- Réalisation de toutes les études préalables aux travaux par l'aménageur. Poursuite du dialogue instauré avec la population par l'aménageur et les collectivités.

## 2016

- Début des travaux.



- Retrouvez la présentation du site du Grand Rhodia sur le site Internet de Lille Métropole.
- Faites part de vos remarques dans les registres de concertation mis à la disposition du public dans les hôtels de ville de Saint André et de Marquette et à l'hôtel de communauté.

**Vous pouvez également adresser vos observations et vos avis par courrier à l'adresse suivante :**



**Madame la Présidente**  
**Lille Métropole**  
Direction Espace Naturel et Urbain  
Service Développement Urbain et Grands Projets

1 rue du Ballon - CS 50749  
59034 LILLE CEDEX

Merci de préciser dans l'objet de votre courrier  
« Concertation RHODIA »





**Merci & à bientôt**  
[www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr)

**Lille Métropole Communauté urbaine**

1 rue du Ballon - CS 50749

59034 LILLE CEDEX

Pôle Aménagement & Habitat

Direction Espace Naturel & Urbain

03.20.21.22.23



**CONCERTATION  
PRÉALABLE**